



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

<p>FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA2000</p> <p>A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS ADMINISTRATIFS</p>	
--	--

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ? Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.**

Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :

Cas 1 (p. 2 et 3) :

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

Cas 2 (p. 5 et suivantes) :

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

Coordonnées du demandeur :

Nom : **FARGIER Cédric**.....

Adresse : **246 Chemin Parise, 13160 CHATEAURENARD**.....

Téléphone : **07 60 67 77 78**..... Fax :

Email : **ericfargier@wanadoo.fr**.....

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000

a. Nature et description du projet

Spécialisé dans la production de melon et de salades, installé sur la commune de Chateaurenard (13), Cédric Fargier envisage la construction d'une serre photovoltaïque d'une surface de 9 938,4 m² afin de renforcer la production de mâche. Il est important de noter ici, que la culture envisagée sera commercialisée à travers les différents canaux de commercialisation déjà utilisés par l'agriculteur. La volonté de développer la commercialisation de la mâche est issue de la forte demande de ses clients. Il s'agira d'une culture propre, économe en eau et respectueuse de l'environnement grâce à un usage restreint des produits phytosanitaires.

- b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Non

Il n'y aura pas d'éclairage photosynthétique sous la serre.

- c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Au nord de la parcelle se trouve un fossé non busé géré par l'ASA de la Durance.
Sur la parcelle en elle-même (zone d'implantation prévue de la serre) : Il n'a aucun fossé, canaux, roubines, cours d'eau ou autre milieu aquatique.

- d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbres concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Aucun arbre ne sera supprimé, les haies périphériques seront conservées et les parcelles cultivées (zone projet) actuellement ne sont le support d'aucun arbre.

e. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000. Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Le projet est situé :

Nom de la commune : Chateaurenard..... Département des Bouches-du-Rhône

Lieu-dit et adresse : Lieu-dit mas de Lèque, 13160 Chateaurenard

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ?

A 3,51 km du site de la ZSC La Durance (FR9301589)_annexe 9.3

A 3,47 ou km du site de la ZPS La Durance (FR9312003)_ annexe 9.4

b. Etendue du projet

Surface : 9 938,4 m² (plus les locaux techniques)

Linéaire : 120 m x 90,90 m (au plus large)

c. Période envisagée pour les travaux

Les travaux liés à la construction de la serre s'effectueront d'une part en fonction des enjeux environnementaux locaux et dans le respect de la biodiversité en place ainsi qu'en fonction des résultats de l'appel d'offres CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

NON

Le projet n'occasionnera aucune coupure ou discontinuité dans une trame boisée ou ripisylve ou haies ou alignements d'arbres.

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

NON

- l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

NON

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

NON

Il n'y a aucun gîte à chauve-souris sur le site en lui-même. Il n'a pas été observé d'individus lors des visites de terrain ni par l'exploitant, cependant si des individus

venaient à fréquenter le site, le projet de serres ne constituait pas un obstacle dans leurs habitudes de vie sur le site. (Pour rappel aucun gîte potentiel ne sera supprimé).

– quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?
Oiseaux communs : pies notamment.

– y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?
A priori non.

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

– y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)
NON

e. Conclusion

Le projet envisagé

est susceptible

n'est pas susceptible

d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

Le site projet est éloigné de plus de 3,4 km du premier site d'intérêt communautaire.

Ainsi les incidences potentielles sur un individu et/ou un habitat d'intérêt communautaire sont très faibles à nulles. Et ce, d'autant que l'existence de ce périmètre de protection NATURA 2000 est inféodé au cours d'eau de la Durance, les liens écologiques avec la zone projet sont donc très faibles voire inexistantes. De plus le site est déjà fortement anthropisé : cultures, bâtiments (activités agricoles ou habitations), réseau routier ...les ruptures écologiques entre les sites d'intérêts communautaires environnants et le site projet sont nombreuses. Les espèces couvertes par les zonages NATURA 2000 les plus proches (plus de 3,4 km) ne trouvent donc plus d'habitats favorables aux droits et aux alentours proches de la zone.

En ce sens, le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence au titre de Natura 2000.

**Reconnaitances de terrain
effectuées le : 4/04/17 _
17/05/17 _ 9/06/17**

Fait à Chateaurenard

Par M.FARGIER Cédric

signature



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=167

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique CARTELIE :

http://cartelie.application.i2/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13

(voir notice en page suivante)

- Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>)

- Dans le **DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :**

Sur le site internet de la DREAL :

www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site :**

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'animateur** du site :**

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer :**

<http://www.ddtm13.org/>

(voir l'onglet « Géolocalisation » pour contacter le service territorial concerné)

COMPLEMENTS POSSIBLES A LA DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE VOTRE PROJET (2 pages)

Caractéristiques du projet	OUI / NON	Commentaires (nombre, dimensions...)	Mesure éventuelle de réduction/suppression d'incidences
BRUIT, FREQUENTATION HUMAINE			
chantier lourd => implique une réflexion sur le calendrier, afin d'éviter les périodes sensibles	NON		
chantier léger	OUI	Il n'y aura ni fouilles, ni excavation, ni remblaiement... Les seules modifications du sol seront la mise en place des fondations pour les poteaux soutenant la structure de la serre, ainsi que le bassin de rétention qui sera creusé.	
bruit, engins motorisés	NON	surplus de bruit (non lié aux besoins de l'exploitation) : uniquement en phase chantier	Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.
fréquentation humaine conséquente	NON	Fréquentation humaine accrue uniquement pendant la phase chantier	
REJETS			
rejets solides, macro-déchets	NON		
rejets liquides (effluents)	NON	Aucun effluent, ni déchet à caractère dangereux.	
rejets gazeux, fumées, poussières	NON	Emission de poussières uniquement en phase chantier	Si les travaux sont réalisés en période sèche ou venteuse, les pistes de chantier seront arrosées pour réduire l'envoi des poussières.
EAUX			
modification des eaux de surface (drainage, turbidité, curage...)	NON	Récupération des eaux pluviales au niveau de la toiture par un système de gouttières et d'évacuation des EP vers le bassin d'orage (rétention ou infiltration)	
modification des eaux souterraines (pompage, pollution...)	NON		
SOLS			
terrassements (remblais, excavation, reprofilage, compactage, sous-solage, enrochement...)	NON		
forte artificialisation des sols (béton, goudron...)	NON	Seuls les locaux techniques auront une surface de plancher, l'intérieur de la serre restera « en terre »	
aires de stockage, parkings, bâtiments	NON	L'exploitation est déjà dotée de parking, de surface de stockage et de bâtiments, les serres seront uniquement des espaces de cultures	
modification chimique des sols (épandage boues, engrais ...)	NON		

Caractéristiques du projet	OUI / NON	Commentaires (nombre, dimensions...)	Mesure éventuelle de réduction/suppression d'incidences
VEGETATION			
piétinement voire destruction de la végétation	OUI	Le couvert végétal actuel (cultures maraichères: salades) ne sera pas replanté, il sera alors implanté un outil agricole exploité et performant.	
changement drastique de couvert végétal (défrichage, plantation...)	OUI		
brûlage	NON		
DIVERS			
éclairage nocturne	NON	Aucune émission lumineuse. En phase construction comme en phase d'exploitation agricole des serres; aucun éclairage photosynthétique ne sera installé.	
barrières, grillages => risque si peu perméables à la circulation des espèces	NON	Aucune barrières ou grillages existants. La serre, qui sera implantée au sein d'un terrain non clôturé, aura des parois latérales relevables.	
obstruction de macro-cavités (grotte) ou de micro-cavités (trous dans vieux muret...)	NON		
mats, pylônes, câbles aériens, pâles	NON		
ouvrage hydraulique (micro-barrage, grand fossé, chenal...)	NON		
ouvrage linéaire => risque si rupture de continuités écologiques (haies, zones humides...)	NON	Aucune destruction/modification de continuité écologique	
voiries lourdes (routes, chemins carrossables)	NON	Aucune création/modification de voirie	
voiries légères (sentiers non carrossables)	NON	Aucune création/modification de voirie	